

La COP 21 et le projet de politique climat de la Nouvelle-Calédonie

Présentation du Contexte



Climate Change



Objectifs de la réunion :

- Présenter les enjeux de la **COP 21**
- **Présenter les différentes initiatives en cours**
- **Présenter les grandes lignes d'une stratégie d'adaptation**
- **Créer une dynamique participative inter collectivité pour :**
 - Intégrer le changement climatique aux politiques publiques
 - Etablir une gouvernance forte, participative et inclusive
 - Promouvoir l'acquisition de connaissances techniques et économiques



La 21^{ème} Conférence des Parties (COP) de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)



Rappel historique et contexte international des négociations climatiques

La **Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)** :

- Socle des engagements internationaux
- Responsabilité commune, mais différenciée entre les pays
- Obligation de publier des inventaires d'émissions de GES et de mener des politiques climat

Le **protocole de Kyoto** (2005) : instrument juridique connexe à la CCNUCC

-> **Dispositif obsolète et inadapté**

En 2015, la **COP 21** :

- **présidée par la France**
- doit aboutir à un accord international, le futur **accord de Paris**



Les acquis des précédentes COP

Elles ont permis la création :

- **D'institutions dédiées dont celles :**
 - de l'adaptation
 - du mécanisme technologique
 - du fonds vert
 - de la plate-forme de Durban
- **D'une 2nde période d'engagement pour le protocole de Kyoto**
- D'un mécanisme de **pertes et dommages** pour les pays en développement
- **D'un objectif commun de contenir le réchauffement global en deçà de +2°C d'ici 2100**



Le futur accord de Paris a quatre objectifs :

- 1^{er} pilier :

Assurer la **conclusion d'un Accord universel juridiquement contraignant et différencié** par le plus grand nombre d'Etats parties

- 2^{ème} pilier :

Instituer un **mécanisme d'engagement national** de réduction des GES ambitieux

- 3^{ème} pilier :

Volet financier et technologique : inventer de nouveaux modèles technologiques accompagnés d'investissements *ad hoc* (notamment contribution fonds vert)

- 4^{ème} pilier :

Agenda des solutions : engagements des acteurs non étatiques dans la lutte contre les changements climatiques



Le positionnement juridique de la Nouvelle-Calédonie

- La **CCNUCC s'applique à la Nouvelle-Calédonie**
- La Nouvelle-Calédonie **n'est pas incluse** dans le périmètre du **protocole de Kyoto**

Concernant l'accord de Paris, **la Nouvelle-Calédonie souhaite s'engager activement :**

- Soit aux cotés de la France dans le 2^{ème} pilier
- Soit dans le cadre de l'Agenda des solutions (4^{ème} pilier) en tant que collectivité territoriale par le réseau « du pacte des états et des régions »



La participation de la Nouvelle-Calédonie à la COP 21

La délégation calédonienne peut :

- Etre accueillie **dans la délégation française**
- S'associer aux **délégations du Pacifique et au PROE**
- S'associer au **GLISPA** (Partenariat mondial pour les îles), à **l'UICN** (union mondiale pour la nature) et à **l'OCTA** (associations des PTOM européens)



Actions pendant la COP 21

- Organisation et participation à des événements parallèles
- Facilitation de l'organisation de la conférence de la jeunesse (COY) à Nouméa
- Défendre les intérêts du Pacifique
- Présenter **l'engagement de la Nouvelle-Calédonie**



Le projet de politique climat de la Nouvelle-Calédonie

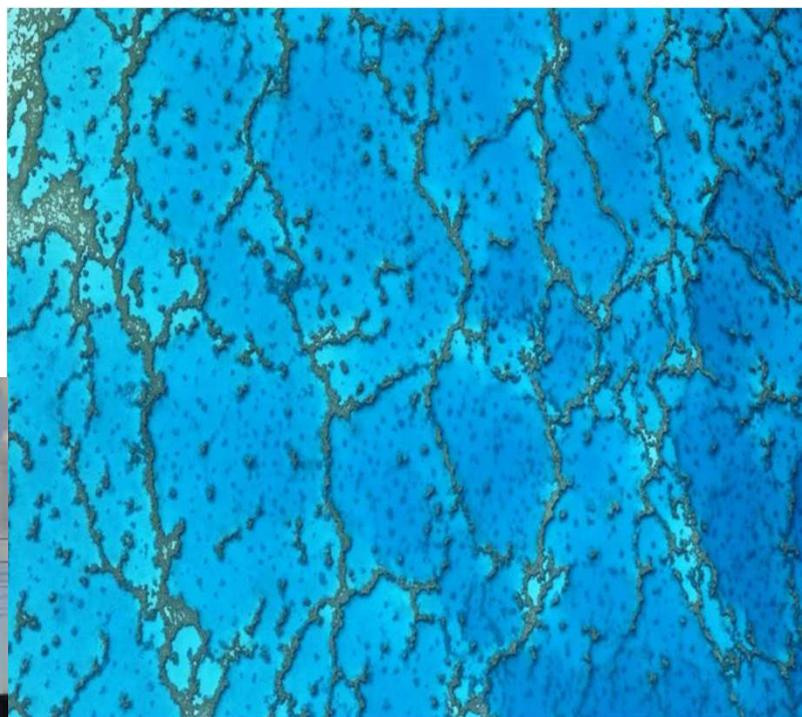


Qu'est-ce qu'une politique climat ?

- Objectif :**
- Limiter la production de gaz à effet de serre
 - Limiter les dégâts possibles engendrés par les effets du changement climatique.

Une politique climat contient deux volets :

- Un plan d'atténuation au changement climatique
- Un plan d'adaptation au changement climatique





Pourquoi une politique climat ?

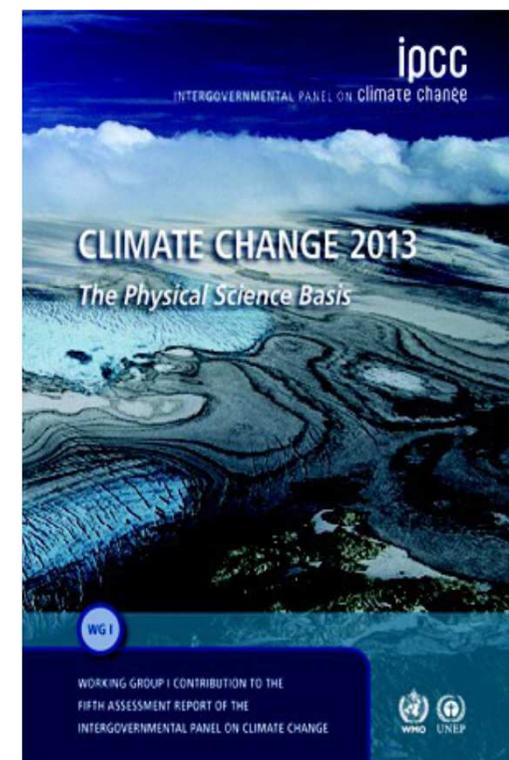
Constat :

- Une certitude : intensification du dérèglement climatique due à l'activité humaine
- Scénario de l'inaction : conséquences catastrophiques
- Le développement a déjà ralenti (ONU 2014)

Enjeu : avenir de l'humanité

Le gouvernement souhaite coordonner avec tous les acteurs calédoniens l'élaboration d'une **politique climat au travers de :**

- Groupes de travail techniques
- Consultations



Comment construit-on une politique climat ?

Cette politique doit :

- Fixer des objectifs progressifs de stabilisation / réduction des émissions de GES
- Etre cohérente avec les autres politiques publiques
- Contribuer aux ambitions de développement de la NC

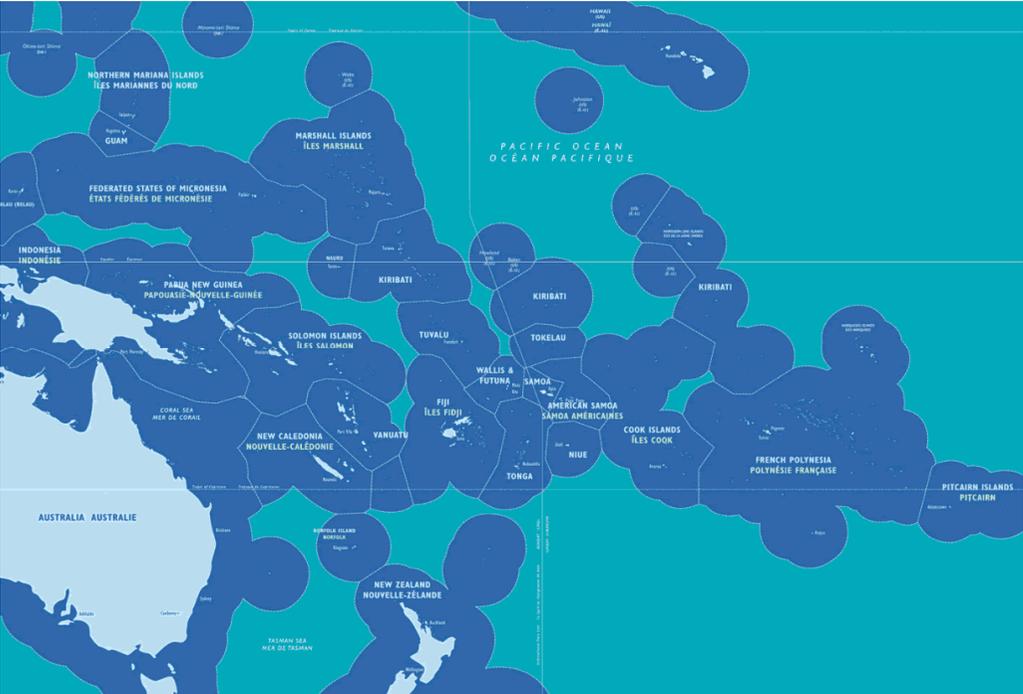
Pour la construire, il faut :

- Comprendre l'histoire climatique et évaluer le climat futur
- Évaluer les émissions de GES
- Etudier les impacts du changement climatique sur tous les secteurs



Une politique climat pour qui ?

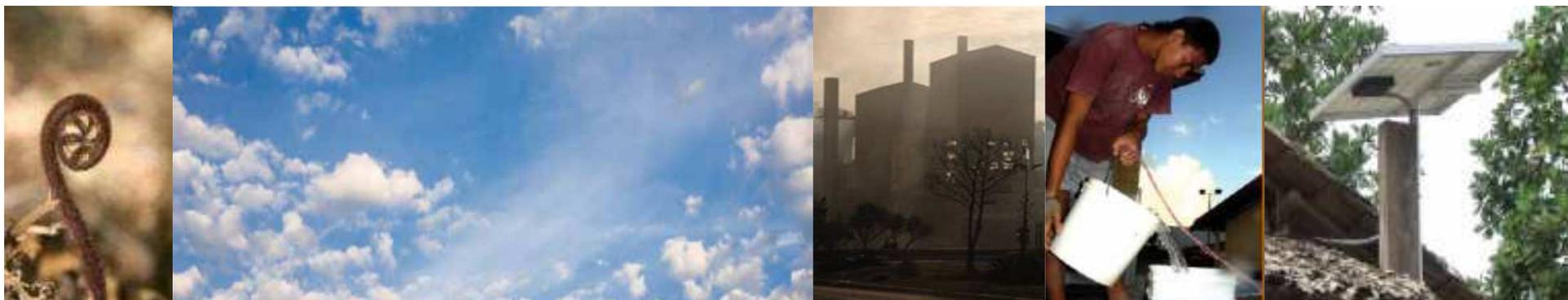
- Pour tous les calédoniens
- Pour la région du pacifique
- Pour la planète



Quelles seront les retombées locales ?

La politique climat permettra à la Nouvelle-Calédonie :

- d'être moins dépendante des énergies fossiles
- de consommer moins d'énergie (lutte contre la vie chère)
- de mettre en œuvre un développement économique durable
- de créer des entreprises innovantes
- d'adapter son développement aux contraintes prévisibles du changement climatique
- de définir des scénarios de son inclusion dans le futur accord de Paris



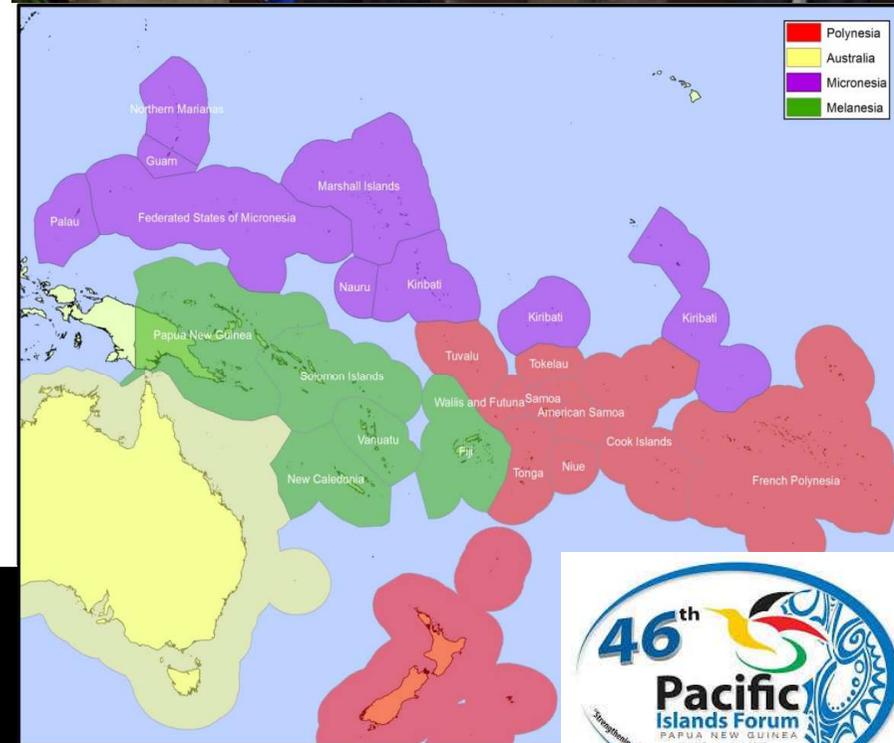
L'engagement de la Nouvelle-Calédonie dans la région

Déclarations au Sommet du FIP 2015 :

- Participation active à la COP21
- Le porte-parole de l'Océanie
- Sommet France-Océanie du 26 novembre

Lors de la COP 21 :

- Evènement parallèle à la COP21
- Rôle moteur dans la défense des intérêts du Pacifique
- Membre d'organisations régionales



**Je vous remercie
pour votre attention**

